2023

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION : SAINTE ANNE DESHAUTEURS

Conclusion sanitaire

Des dépassements des seuils réglementaires pour les paramètres turbidité, bactériologie et aluminium ont été régulièrement observés. Ces dépassements résultant de problèmes

techniques sont signalés au SMGEAG qui prend les dispositions nécessaires. Des travaux de

réhabilitation de l'usine de Deshauteurs sont programmés par le SMGEAG pour porter une

A: Eau de bonne qualité

B: Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

solution pérenne à ces non conformités.

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (DESIRADE (LA), MOULE (LE), SAINT-FRANCOIS, SAINTE-ANNE), soit 36598 personnes. Le responsable des installations est : « SMGEAG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMGEAG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 182

Anomalies régulières

Conformité: 99 %

Valeur maxi: 140 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 94 Valeur moyenne: 0,203 mg/L Valeur maxi: 2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau

peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : 16 Conformité: 100 %

Nombre de substances recherchées : 50 Valeur maxi: 0,05 microgramme/L

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 179

Conformité: 97 % Valeur maxi: 13 NFU

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Retrouver les résultats des analyses de

l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L. Dépassements réguliers de la référence de qualité

Dépassements de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : 104 Valeur moyenne: 248 microgramme/L Valeur maxi: 2450 microgramme/L

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 94 Valeur movenne: 4 Valeur maxi: 4

Édité le 01/08/2024

UDI 971000030

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée